

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0603<sup>e</sup>** séance intensive  
tenue le **3 décembre 2018 à 9 h 30**  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélaïr, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre M. Bourguin, Mme Isabelle Brault, M. François Courchesne, M. David Décary-Hétu, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, Mme Caroline Faucher, Mme Nathalie Fernando, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Franciso A. Loiola, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, Mme Lise Marien, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Asma Bouikni, Mme Andréanne St-Gelais, M. Martin St-Pierre, M. Denis Sylvain ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Alain Charbonneau, Mme Caroline Couture, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, M. Frédéric Lapointe, M. David Lewis, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. François Champagne, M. Arnaud Duhoux, Mme Guylaine Le Dorze, M. Luc Stafford ; une représentante des étudiants : Mme Jessica Bérard ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; un doyen : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Philippe Comtois, M. Jocelyn Dubuc, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, Mme Vardit Ravitsky, M. Jean-Luc Sénécal, M. Stéphane Vachon ; les chargés de cours : M. Frédéric Kantorowski, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine, les observatrices : Mme Claire Benoit, Mme Isabelle Dufour.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Aucune

### **Fins de mandat**

Aucune

### **AVIS DE DÉCÈS**

Faculté de médecine

Dr Robert Dufour, professeur agrégé de clinique au Département de nutrition de la Faculté de médecine, décédé le 7 novembre 2018.

À l'approche du 6 décembre, le recteur rappelle la mémoire des 14 victimes de l'École Polytechnique.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0603-1

### **ORDRE DU JOUR**

2018-A0021-0603<sup>e</sup>-450

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-450.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0602<sup>e</sup> séance tenue le 5 novembre 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

#### 6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers 2017-2018

8. Orientations budgétaires 2019-2020
9. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire
10. Bilan 2017-2018 de l'évaluation de l'enseignement

#### C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance Le 21 janvier 2019, à 14 heures
12. Clôture de la séance

#### AU-0603-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0602<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 5 NOVEMBRE 2018**

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : À la page 4, à la suite du sixième paragraphe, la phrase suivante est ajoutée à la suite sixième paragraphe : « Le secrétaire général acquiesce ». À la page 6, à la dernière ligne du deuxième paragraphe, « une telle règle » est remplacée par « l'ancienne règle ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0602<sup>e</sup> séance tenue le 5 novembre 2018, tel que modifié.

#### AU-0603-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL** 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-451, 451.1 et 451.2, 463, 466

En suivi de la demande de M. Le Borgne, à la séance précédente, concernant l'envoi d'un procurdier pour l'accès au wiki de l'Assemblée avec la convocation, le secrétaire général informe que l'on est à convenir d'un procurdier avec le Service des technologies de l'information (TI), lequel sera transmis aux membres avec la convocation de la prochaine séance de l'Assemblée.

Relativement à la demande de l'Assemblée au Conseil de l'Université, pour qu'il révise sa décision concernant les processus de nomination du recteur et des doyens (AU-0601-3.1), le secrétaire général informe que la question a été soumise au Conseil, qui a pris avis du Comité exécutif et du Comité de gouvernance. Les membres ont reçu la résolution adoptée par le Conseil à ce sujet (document 451) accompagnée de la lettre de réponse du Conseil (document 451.1) ainsi que de la directive d'application (document 451.2) adoptées par le Conseil, le Conseil souhaitant clarifier qu'il est possible d'avoir une liste des candidats qui désiraient rendre publique leur candidature, au rectorat ou au décanat, selon le cas. Cette liste sera tenue à jour tout au long du processus par le Secrétariat général et disponible sur son site Web. Le secrétaire général mentionne deux autres documents reçus en rapport avec ce point : une première lettre du président du CEPTI (document 463), M. Saul, qui fait état d'une invitation du CEPTI pour une rencontre avec le chancelier et de la réponse du chancelier ; et une deuxième lettre de M. Saul, reçue ce matin, en réponse à la lettre du Conseil à l'Assemblée, mentionnée plus haut.

À l'invitation du secrétaire général, M. Saul donne lecture intégrale de sa lettre intitulée « Le différend entre l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université », consignée au document 466 et annexée au présent procès-verbal, dans laquelle il déplore le maintien de la position du Conseil, réitérant les arguments qu'il a soulevés lors des séances précédentes à ce sujet et annonçant la constitution d'un comité dans les prochains mois pour promouvoir la position qui a été prise par l'Assemblée concernant les processus de nomination du recteur et des doyens, dans une perspective de collégialité.

M. Schiettekatte déplore la position du Conseil. Il évoque l'exercice de transformation institutionnelle qui, selon lui, n'a permis de discuter que de la proposition du Conseil. Il affirme également

que le Conseil a procédé à une modification unilatérale et fondamentale de la Charte et des Statuts qui dénature ce sur quoi l'Assemblée s'était entendue. Il considère que ceci consacre la mainmise du Conseil de l'Université, et incidemment du Comité exécutif auquel le Conseil a dévolu la plupart de ses pouvoirs, et en l'absence d'agrément de l'Assemblée universitaire ou des conseils de faculté, sur la nomination des recteurs, vice-recteurs, doyens et vice-doyens, et des directeurs des autres services de l'Université, ainsi que le contrôle du Conseil et du Comité exécutif sur la discipline. Étant à l'Université depuis près de 20 ans, il dit constater que l'UdeM est passée d'une université où les relations étaient collégiales à une université où les relations sont patronales-syndicales. Il réitère qu'il avait soulevé à l'Assemblée que le Conseil de l'Université ne relève de personne, ce qui fait en sorte que rien ne l'empêche d'abuser de son pouvoir pour arriver à ses fins. À son avis, la présente controverse en est un bon exemple. Il considère qu'une université est une institution collégiale qui devrait fonctionner suivant le principe d'évaluation, de nomination et d'administration par les pairs (avec un rôle pour leurs apprentis, les étudiants). Le rôle du Conseil ne devrait être que de veiller à ce que l'Université prenne des orientations judicieuses et la stimuler à le faire, veiller à ce qu'elle équilibre son budget, nomme des officiers compétents, etc., et non pas de décider des orientations, du budget, de la nomination des officiers, etc. Il dit avoir le sentiment que l'Assemblée s'est fait avoir dans cet exercice. Il suggère que l'Assemblée prenne acte de la façon suivant laquelle l'exercice s'est déroulé, et s'engage au cours des prochaines années dans un véritable exercice d'examen des différents types de gouvernance de l'Université qui respecterait, fondamentalement, le principe de collégialité. Enfin, il dit souscrire à la majeure partie du contenu du document dont M. Saul a fait lecture.

#### AU-0603-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général indique que toutes les correspondances reçues ont été déposées et traitées au point *Affaires découlant*.

#### AU-0603-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

##### AU-0603-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

En présence de personnes provenant de divers milieux, le recteur a pris part à une rencontre avec Andrew Scheer, chef du Parti conservateur du Canada, qui désirait échanger sur divers enjeux. Le recteur a rappelé la mission et le rôle de l'Université, et a offert l'aide de l'Université pour examiner ces enjeux, à sa manière et dans le cadre de sa mission.

Le 10 novembre, le recteur a assisté à la finale provinciale de football entre les Carabins et le Rouge et Or qui s'est conclue par une défaite pour les Carabins.

Le 11 novembre avaient lieu les Journées portes ouvertes de l'UdeM, plus de 7500 personnes y ont participé. Il remercie Mme Béliveau et son équipe pour l'organisation de cet événement, ainsi que toutes les personnes — personnel, professeurs et étudiants — qui contribuent à ces activités.

Le recteur mentionne ensuite les funérailles de M. Bernard Landry, auxquelles il a assisté.

Le 13 novembre, l'UdeM a rendu hommage à ses nouveaux retraités au cours d'une réception organisée par la Direction des ressources humaines.

Le recteur mentionne ensuite l'inauguration de la Clinique de dentisterie sociale *Dentaville*, à l'Hôpital Notre-Dame, en présence du doyen de la Faculté de médecine dentaire. Il souligne que tous les projets de l'UdeM qui ont une nature sociale ont un impact important pour l'UdeM et constituent un effet levier pour sa réputation et un effet pédagogiques pour ses étudiants.

Le recteur fait ensuite part de la rencontre du U15 avec le CURIF, la Coordination des (18) universités de recherche françaises, à Ottawa. L'objectif du CURIF était d'établir des liens plus étroits avec les universités du reste du Canada, notamment dans le contexte du BREXIT et de l'administration Trump. Il souligne notamment la présence de l'Université Paris-Diderot et de l'Université Paris-Descartes, qui fusionnent pour devenir l'Université de Paris qui comptera plus de 70 000 étudiants, dépassant ainsi l'UdeM à titre de plus grande université francophone au monde. Le recteur souligne que ces intégrations ont des impacts importants sur les classements des universités. D'autre part, le U15 a eu une rencontre avec Paul Rochon, sous-ministre du ministère fédéral des Finances, qui a annoncé que dans le prochain budget fédéral, il n'y aura pas d'injection importante de fonds dans les conseils subventionnaires, ni de programmes d'infrastructures. L'accent sera mis sur les citoyens défavorisés avec une attention particulière sur les ruraux, donc sur une approche de développement d'écosystèmes régionaux.

La semaine dernière, le recteur a prononcé le mot d'ouverture de la 20<sup>e</sup> conférence annuelle de l'ACPUM et le jeudi, il a participé au coquetel pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du SCCUM.

Le lendemain, il a participé à une réunion du BCI où il a été question de la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers de tous les programmes, sauf pour les étudiants français et wallons, dans le cadre d'une rencontre avec la sous-ministre du ministère de l'Éducation. Avec le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, le recteur a fait valoir que le marché des universités francophones n'est pas le même que le marché des universités anglophones, ce qui fait en sorte que les universités francophones, notamment l'UdeM, sont défavorisées par cette nouvelle politique. Le gouvernement a proposé une compensation. Le recteur a insisté pour qu'une analyse des différents éléments en matière de financement, dont le Plan québécois d'infrastructures (PQI), soit faite au préalable, et pour reporter l'application de cette politique à l'année subséquente. Il déplore que ni les étudiants ni les administrations universitaires n'aient été consultés. Il craint que cela crée deux catégories d'universités, sur la base de l'enjeu linguistique, et affecte la capacité concurrentielle de l'UdeM. Le ministère entend poursuivre ses consultations d'ici Noël avec les établissements universitaires, mais ne compte pas consulter les étudiants. Le recteur se dit inquiet de l'impact pour l'UdeM et, d'autre part, que le gouvernement mise davantage sur la hausse des droits de scolarité des étudiants étrangers pour accroître le financement des universités, plutôt que sur un réinvestissement. La direction de l'UdeM va poursuivre ses représentations sur ce dossier.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que le 12 décembre aura lieu le *Noël en bleu* dans le Hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry ; il invite les membres à y participer en grand nombre.

#### AU-0603-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Le doyen de la FAS, M. Bouchard, mentionne la tenue par le FAS, le 24 novembre dernier, de la cérémonie *Célébrer les arts et les sciences* pour saluer ses donateurs et ses étudiants boursiers ainsi que ses professeurs et chargés de cours qui ont obtenu des prix ou des distinctions au cours de l'année. Près de 200 bourses totalisant quelque 457 000 \$ ont été remises à des étudiants de la Faculté des arts et des sciences. Il souligne la générosité des donateurs dont plusieurs sont des diplômés et des membres du personnel. Ensuite, parmi les honneurs reçus par les membres de la FAS, il souligne les Prix du Québec remis à Lise Gauvin, professeure émérite du Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, et à Anne Bruno, professeure de sciences biologiques, fondatrice et directrice scientifique du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal. Enfin, la communauté universitaire est invitée à un échange entre le scientifique Gilles Brassard et l'illusionniste et physicien Luc Langevin, intitulé *Échange entre deux Merlins des temps modernes*, le 4 décembre, à la salle K-500 du pavillon Roger-Gaudry.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Boisjoly, souligne la clôture, cette semaine, des célébrations des 175 ans de la Faculté de médecine de l'UdeM. La Faculté de médecine se classe au troisième rang en recherche au Canada. Dans certaines disciplines, elle forme 100 % du personnel de la santé, un tiers des médecins du Québec, et le réseau d'hôpitaux et de lieux de stages dessert 40 % de la

population. Elle invite les membres à la conférence cadeau du 175<sup>e</sup> « La musique, cela fait du bien » avec Claude Saucier, d'ICI Musique, qui se tiendra le 5 décembre, à la salle K-500 du pavillon Roger-Gaudry.

Le doyen de l'ESPUM, M. Hébert, mentionne que jeudi dernier avait lieu, à l'hôtel de ville de Montréal, le lancement du plan d'action commun de l'initiative sans SIDA, auquel des professeurs de l'ESPUM ont participé avec la Direction de santé publique de Montréal, la Ville de Montréal et le milieu communautaire.

Mme Guay remercie le recteur ainsi que les vice-recteurs et les doyens qui ont participé à l'événement soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire du SCCCUM, un événement qui visait aussi à regarder vers l'avenir. Elle souligne que les membres du SCCCUM sont très heureux de la reconnaissance obtenue par les chargés de cours cette année.

Mme Béliveau rappelle que la Campagne des paniers de Noël pour les étudiants est en cours ; l'objectif cette année est de 500 paniers. Elle encourage les membres de la communauté à contribuer généreusement.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Fischler, mentionne que sa faculté célèbre ses 50 ans cette année. D'autre part, il souligne les Prix du Québec remis à Manon Asselin, professeure à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, et à Christina Cameron, professeure à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.

M. Charest, qui copréside la campagne de Centraide à l'UdeM, présente un bref rapport d'étape de la campagne qui se terminait le 30 novembre dernier, cependant les dons peuvent se poursuivre jusqu'au 30 décembre : à ce jour, 185 000 \$ ont été récoltés sur l'objectif de 275 000 \$. Il invite les membres à être généreux. Il fera un rapport final au retour des Fêtes.

Le recteur souligne que l'astronaute de l'Agence spatiale canadienne David Saint-Jacques, diplômé de Polytechnique, s'est envolé vers la Station spatiale internationale dans le cadre de sa première mission. D'autre part, Suzanna Randall, diplômée de l'UdeM, est sélectionnée pour suivre le programme Astronautin.

#### AU-0603-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Turgeon demande au recteur si une rencontre a eu lieu ou est prévue avec Jean-François Roberge, le ministre de l'Éducation du nouveau gouvernement du Québec, et s'il est au courant si un réinvestissement dans les universités a été annoncé et s'il y a une sensibilité aux défis qui touchent les universités québécoises.

Le recteur indique qu'il a rencontré M. Roberge à plusieurs reprises et que celui-ci est sensible aux défis qui touchent les universités québécoises et est soucieux de leur impact. Des contacts sont établis également avec l'équipe des fonctionnaires. Cependant, il ne sait pas s'il y aura un réinvestissement, mais pense qu'il serait opportun de faire des propositions. Il souligne qu'il y a une opportunité particulière dans le domaine des sciences de l'éducation, mais qu'il faut élargir les contacts avec d'autres ministères, par exemple des domaines touchant l'économie, les infrastructures, la santé, etc. La direction poursuit ses démarches.

En lien avec le propos du recteur sur les coûts différenciés des droits de scolarité des étudiants étrangers, M. Molotchnikoff rappelle qu'il a proposé de créer une propédeutique anglaise à l'UdeM pour attirer les étudiants étrangers pendant leur première année de résidence.

Mme Béliveau rappelle que l'UdeM s'affirme comme université francophone ; ceci dit, l'UdeM doit faire des efforts pour diversifier les étudiants étrangers qu'elle accueille. Dans cette optique, on est à mettre en place des moyens pour faciliter la francisation, par exemple des cours et des écoles d'été, pour faciliter leur transition vers une université francophone.

Le recteur ajoute qu'il n'est pas question que l'UdeM se bilinguise, cependant elle fera preuve de souplesse.

M. Molotchnikoff dit avoir été informé que la FAS revoit actuellement les procédures de nomination des professeurs associés. Il mentionne que dans les grandes universités américaines ceux-ci sont très nombreux et enrichissent l'institution. Il a cru comprendre que l'UdeM va devenir plus restrictive quant à la nomination des professeurs associés, ce qui à son avis serait nocif ; qu'en est-il ?

M. Bouchard confirme qu'une démarche est en cours. Il explique qu'il y a une très grande diversité de modes d'attribution au sein des unités de la FAS, notamment, ce qui a pour effet de dévaluer le titre, ce qui n'est pas souhaitable ; il ajoute que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'y a pas de professeurs associés dans les grandes universités de recherche. Des discussions ont été amorcées avec les directeurs de département pour voir comment tisser des liens avec des professeurs internationaux ; il n'est pas certain que l'appellation « professeur associé » soit le meilleur véhicule pour ce faire.

AU-0603-7 **ÉTATS FINANCIERS 2017-2018**

2018-A0021-0603<sup>e</sup>-452 à 455, 455 amendé

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2018 à l'aide d'une présentation électronique (2018-A0021-0603<sup>e</sup>-452). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2017* (2018-A0021-0603<sup>e</sup>-453), les *Commentaires et faits saillants* (2018-A0021-0603<sup>e</sup>-454), et les *Dépenses des Facultés et des Services* (2018-A0021-0603<sup>e</sup>-455 amendé).

En lien avec un commentaire de M. Nowakowski concernant la stratégie de financement hors bilan du gouvernement du Québec pour certaines dépenses en immobilisations des établissements d'enseignement, M. Bouchard s'informe de l'impact de grands chantiers dans d'autres institutions, par exemple le chantier Royal Victoria de l'Université McGill, sur la capacité du système de financer des projets en enseignement supérieur au Québec.

M. Nowakowski indique que la plupart des grands projets, comme le Campus MIL, ne sont pas financés dans leur ensemble par le gouvernement du Québec. Le gouvernement finance entre 33 % et 50 % en moyenne ce type de grands projets ; des éléments politiques, sociétaux et autres déterminent la hauteur du financement décidé par le gouvernement. Cela fait partie du plan quinquennal d'investissements (PQI) que le gouvernement établit chaque année, et il est vrai que ce qu'il donne à une institution n'est pas disponible pour les autres.

M. Bouchard demande si l'approbation par le gouvernement d'un projet, tel que le projet Royal Victoria de McGill, a pour effet de rendre plus difficile au reste du réseau l'accès à d'autres projets pour une période de cinq ans.

Le recteur indique que cela n'a pas été perçu ainsi lorsqu'il a soulevé cette objection lors de la rencontre du BCI avec la sous-ministre du ministère de l'Éducation, dont il a fait mention dans son rapport ; ses collègues n'ont pas évoqué cette incidence.

M. Filteau ajoute qu'il s'agit d'un très gros projet et que, bien qu'une part de ce financement proviendra aussi de donateurs et des fonds propres de l'Université McGill, il faut s'attendre à ce qu'il y ait un certain impact sur l'ensemble du réseau. D'autre part, l'UdeM représente 20 % du réseau, mais elle ne reçoit pas l'équivalent des sommes dévolues dans le PQI pour le réseau universitaire. La direction de l'UdeM poursuit ces représentations pour les projets de l'UdeM.

M. Hébert demande comment sont traités dans les états financiers les contrats de travail non conclus avec un groupe d'employés et pour lequel des sommes rétroactives devront probablement être versées.

M. Nowakowski indique que si le montant à verser n'est pas requis contractuellement, il pourrait par des négociations s'avérer nécessaire de verser un montant rétroactif. Mais normalement, c'est lorsque cette entente est conclue que l'on doit comptabiliser la dépense.

Référant au document 452, M. Saul présente une première question en lien avec les dépenses touchant le personnel de soutien et d'administration, de l'ordre de 203 846 000 \$, inscrites au fonds de fonctionnement (page 8) versus les salaires pour ce même groupe, inscrits à la page 9 : il demande des explications concernant l'écart observé.

M. Nowakowski indique que cela porte sur toutes les unités qui ne sont pas des unités d'enseignement.

Toujours à la page 8 du document 452, M. Saul présente une deuxième question sur la proportion qui existe entre le 203 846 000 \$ pour les dépenses touchant le personnel de soutien et d'administration et les dépenses totales en salaires, de 462 182 000 \$. Il demande si ce niveau de proportion est particulier à l'UdeM, s'il y a des comparaisons avec les autres universités, et où l'UdeM se situe par rapport à ces comparaisons.

M. Nowakowski dit ne pas avoir l'information sous la main à ce sujet. Cependant, le niveau de soutien administratif qui est offert dans les autres universités au Canada est plus grand que celui offert à l'UdeM. Il présumerait que le pourcentage de dépenses de personnel de soutien dans les universités ailleurs au Canada pourrait être plus élevé en pourcentage.

Le recteur ajoute qu'au fil des ans les compressions ont induit à préserver la fonction principale qui est l'enseignement et la recherche, et à comprimer les autres unités. Donc, sans avoir des chiffres récents, des données antérieures indiquaient que l'UdeM était au dernier rang en ce qui concerne la fonction soutien enseignement et recherche.

M. Saul précise qu'il ne cherche pas à réduire les dépenses pour soutien à l'administration, il cherche à augmenter les dépenses pour l'enseignement.

M. Schiettekatte demande des explications au sujet des intérêts sur la dette.

M. Nowakowski explique que pour la préparation du budget on prévoit les montants que l'Université prévoit emprunter selon certaines hypothèses, ensuite on applique un taux d'intérêt. Dans les dernières années, une hausse de 0,5 % des taux d'intérêt a été prévue. Pour l'année 2017-2018, cette hausse ne s'est pas concrétisée, elle s'est plutôt concrétisée en 2018-2019. En même temps, la subvention pour le campus MIL, de même que d'autres subventions de recherche, a été versée beaucoup plus tôt que prévu, de sorte que le solde de trésorerie de l'UdeM en a bénéficié et l'Université a moins emprunté. Il précise qu'il s'agit de la dette du fonds de fonctionnement.

M. Schiettekatte demande ensuite des explications au sujet des coupes apparaissant au fonds avec restriction, notamment en ce qui concerne le CRSNG (page 36, document 454) qui affiche une baisse importante.

M. Nowakowski confirme que le montant correspond à l'octroi, mais il ne peut expliquer les raisons de cette variation importante. Il ne croit pas que cela reflète une décision politique ; à son avis, il s'agit probablement d'une raison comptable.

M. Schiettekatte présente une troisième question au sujet du PGI-Synchro que l'on avait justifié par un potentiel en développement d'outils d'intelligence d'affaires : avec le recul, a-t-on pu dégager des informations à ce sujet ?

M. Filteau rappelle d'abord que l'UdeM n'avait pas le choix de changer son système, vu la vétusté du système précédent. D'autre part, le système génère des données beaucoup plus efficaces, par exemple, il a permis le développement d'outils par le Registrariat qui permet de fournir aux facultés des



données, notamment sur leurs admissions et les profils de leurs étudiants. L'objectif dans les deux prochaines années est d'accroître la captation d'information en vue d'améliorer notre fonctionnement.

M. Molotchnikoff demande si les coûts du déménagement des unités au campus MIL ont été prévus aux états financiers.

M. Filteau confirme que cette dépense est intégrée au coût global du projet de construction qui est de l'ordre de 348 M\$.

M. Le Borgne présente une question au sujet de l'item « environnement et développement durable » (page 12, document 452) : il demande des précisions au sujet de l'écart important (18,42 %) mentionné et sur l'efficacité de ces mesures, notamment concernant les centres de tri avec lesquels l'UdeM fait affaire.

M. Filteau indique que l'écart est dû à l'ajout d'un poste additionnel, cela représente 100 000 \$ sur 800 M\$. Il s'agit d'une petite équipe qui capte beaucoup à partir des efforts et initiatives réalisés par les différentes unités, tant académiques que de services, avec lesquelles elle fait affaire.

Le recteur souligne que l'UdeM a une dette accumulée du fonds de fonctionnement de 145 6 M\$, la plus élevée du réseau, alors que certains établissements ont un surplus, par exemple l'ÉTS. Il rappelle que la subvention que l'Université reçoit de Québec est conditionnelle et peut être retenue par le ministère tant que le budget n'est pas équilibré ou en voie d'être équilibré, ce qui s'est produit il y a quelques années. Au fil des ans, la situation s'est améliorée, et l'UdeM s'étant engagée à rembourser la moitié de sa dette sur 20 ans, le gouvernement n'utilise pas cet outil de retenue. Cependant, l'UdeM n'a pas le choix de rembourser. En terminant, il tient à souligner le travail de l'équipe de la direction des finances qui, de façon dévouée et créative, permet à l'Université de réaliser des économies.

#### AU-0603-8 **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020**

2018-A0021-0603<sup>e</sup>-456

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2019-2020 à l'aide d'une présentation électronique (document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-456).

M. Bouchard demande si les orientations budgétaires traitent différemment l'enjeu des droits de scolarité pour les étudiants étrangers du 1<sup>er</sup> cycle par rapport aux étudiants étrangers du 2<sup>e</sup> cycle et même du 3<sup>e</sup> cycle, dans le cadre du CAFF qui a été substantiellement modifié.

M. Filteau fait une distinction entre le CAFF, qui est la grille qui sert au financement du gouvernement du Québec, et la question des droits de scolarité pour les étudiants étrangers. Il rappelle que la déréglementation ne touche que le 1<sup>er</sup> cycle et les programmes de maîtrise non recherche. Actuellement pour l'UdeM, en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> cycle, l'impact est à peu près neutre, globalement, mais peut varier selon les facultés, en fonction des disciplines. Une évaluation de l'impact financier sera faite suivant la situation réelle des étudiants étrangers que l'on aura, mais cela ne change rien aux orientations budgétaires.

Outre le commentaire de M. Filteau selon lequel la nouvelle grille privilégie les cycles supérieurs, M. Schiettekatte demande quelles autres modifications ont été apportées. Deuxièmement, contrairement aux changements démographiques projetés, on observe une augmentation des étudiants depuis 10-15 ans sans qu'il y ait eu embauche d'enseignants au prorata, ce qui fait que le ratio étudiants-professeurs a augmenté significativement. Il ajoute qu'un article paru ce matin indique que les écoles secondaires débordent actuellement, ce qui va se répercuter à terme sur l'université. Dans ce contexte, il demande s'il ne serait pas judicieux de revoir la planification à long terme pour une augmentation des effectifs enseignants afin de faire face à une telle augmentation et éviter d'accroître davantage le déséquilibre du ratio étudiants-professeurs.

M. Filteau indique qu'au cours des trois dernières années, l'Université a connu une diminution du nombre d'étudiants. Il ne croit pas qu'il y ait eu une diminution importante du nombre de professeurs au cours de cette période. En ce qui concerne le ratio étudiants-enseignants, lorsqu'il y a eu une hausse importante d'étudiants, les facultés ont compensé par des charges de cours. Et lorsque l'augmentation devient plus stable, les facultés peuvent voir à augmenter le nombre de postes de professeurs, et à ce moment diminuer les charges de cours. En ce qui concerne la baisse d'étudiants prévue jusqu'en 2019, suivie d'une reprise jusqu'en 2023, encore une fois, les facultés vont gérer en fonction de la variation des clientèles étudiantes ; en outre, on ne peut présumer que cette hausse de clientèle va se retrouver entièrement à l'UdeM. Enfin, il est vrai que, selon la grille de financement, le 3<sup>e</sup> cycle est mieux financé ; alors le montage budgétaire pourrait être ajusté en conséquence pour favoriser un effet de retour pour les facultés.

M. Schiettekatte réitère que le ratio étudiants-professeurs a augmenté au cours des 10 dernières années et que tout indique que le nombre d'étudiants va augmenter de nouveau ; selon lui, il serait judicieux, dans les discussions avec le gouvernement, de démontrer où l'UdeM se situe, notamment par rapport au U15 et aux concurrents cités parmi les 100 meilleures universités au monde.

M. Filteau indique que le gouvernement ne fait pas de comparaison avec les universités du Canada pour déterminer son financement, il se base sur les coûts moyens du réseau des établissements universitaires du Québec. À moins d'un réinvestissement important, le montant de la subvention restera à peu près le même. La confirmation du financement pour les prochaines années sera annoncée au mois de mars. Il rappelle que le réinvestissement de l'année dernière a ramené le financement à un peu moins que celui que recevait l'Université en 2012.

M. Saul demande quel impact ou quelle influence le changement de gouvernement a eu sur la planification.

M. Filteau estime qu'il est important que l'Université maintienne le cap sur sa planification stratégique pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. On espère que le gouvernement va maintenir le réinvestissement ; dans le cas contraire, la direction verra à distribuer l'argent de la façon la plus efficiente possible, mais les orientations budgétaires seront maintenues.

Mme Guay désire savoir comment la grille affecte différemment les sciences humaines, les sciences physiques, etc. Deuxièmement, elle demande des précisions au sujet de l'orientation budgétaire en appui au développement des activités de formation continue : notamment, est-ce que cette formation continue sera donnée avec les ressources existantes, dans le cadre existant, avec les professeurs et les chargés de cours, ou s'agit-il de quelque chose de complètement différent ?

M. Filteau indique que cela dépendra des projets soumis par les facultés au Bureau de la formation continue, relevant du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Béliveau, indique que toutes les facultés font déjà de la formation continue pour leurs diplômés sous diverses formes — formations continues créditées et non créditées, programmes courts, etc. — en plus de la FEP qui joue un rôle important en matière de formation continue. Une direction de la formation continue a été créée pour soutenir les facultés dans ce type d'activités, mais la faculté reste responsable des formations.

Mme Guay demande dans quel cadre la formation continue non créditée va se faire.

Mme Béliveau indique que la formation continue non créditée se fait déjà dans les facultés. Cela peut prendre la forme d'activités reconnues par les ordres professionnels ou de MOOC ou de cours à distance. Ce sont donc des activités qui ont déjà cours et que l'Université veut soutenir.

À propos de cette même orientation stratégique, M. Séguin désire savoir dans quelle mesure on va conserver des fonds pour soutenir la formation continue elle-même, que ce soit en termes de soutien à l'enseignement ou de taille des groupes-cours, et ne pas transférer les revenus qui sont

généralisés par la formation continue pour tenir d'autres activités de formation ou de recherche, afin de s'assurer que la formation continue puisse bénéficier de ressources suffisantes.

M. Filteau réitère que l'on octroie un budget aux facultés qui contrôlent le volet académique, dans le cadre des orientations stratégiques institutionnelles, et justifient dans leur budget leurs choix. L'important est que cela doit contribuer à améliorer la qualité de la formation dispensée aux étudiants.

M. Molotchnikoff dit d'abord apprécier le lien entre la recherche et l'enseignement qui est fait dans les orientations budgétaires, mais ajoute que certaines unités font l'inverse ; et il espère que la direction fera un suivi à cet égard. Deuxièmement, concernant l'orientation visant à soutenir les initiatives et activités de recherche structurantes, il rappelle qu'il avait proposé une stratégie pour sanctuariser une somme d'argent pour la recherche, et demande si on pourrait envisager cette approche dans le contexte où l'on connaît un léger réinvestissement. Enfin, qu'entend-on par la bonification du financement des cycles supérieurs ? S'agit-il de bourses ?

En ce qui concerne les initiatives et activités de recherche structurantes, M. Filteau rappelle que des sommes sont prévues à cette fin au fonds de fonctionnement, soit le fonds CEDAR, de même que les appuis institutionnels en contrepartie des financements de la FCI. Au-delà des frais indirects de la recherche, l'UdeM soutient beaucoup la recherche via les dépenses pour les bibliothèques, le Bureau de la recherche, etc. L'approche proposée par M. Molotchnikoff, soit la sanctuarisation de fonds pour la recherche, est réalisée dans le cadre du CEDAR et ne peut être distincte des réalités budgétaires. De plus, l'appui en matière de développement de la recherche est dirigé vers les activités de recherche structurantes priorisées par l'institution. Enfin, la bonification du financement des cycles supérieurs vise l'amélioration du financement aux facultés à partir des revenus générés par les étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, cela pourrait se matérialiser en bourses aux fins du financement intégré.

Sur ce dernier point, Mme Béliveau cite une autre orientation qui porte sur le soutien à la réussite des étudiants et à la diplomation à tous les cycles, qui table notamment sur le financement intégré, donc les bourses, mais aussi les sommes versées à titre d'auxiliaires d'enseignement et de recherche, etc.

M. Molotchnikoff indique que les bourses sont un facteur très attractif pour les étudiants étrangers. Au sujet de la sanctuarisation, il soumet que le CEDAR est très bien, mais qu'il est dédié aux gros projets de recherche structurants. Il aurait aimé qu'il y ait un fonds ouvert à l'ensemble de la communauté des chercheurs et non pas ciblé sur des thématiques précises.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université les orientations budgétaires 2019-2020, consignées au document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-456 déposé aux archives.

AU-0603-9 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2018-A0021-0603<sup>e</sup>-460 à 462, 464, 465

Les membres ont reçu les rapports d'étape de comités en provenance des comités suivants : Comité de la recherche, Comité du budget de l'AU, Comité de la planification, Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants. Il est noté qu'un rapport du Comité du Statut professoral sur la question du terme « évaluation » versus « appréciation » de l'enseignement a été déposé au point suivant de l'ordre du jour.

Relativement au rapport d'étape du COPLAN, M. Saul demande des précisions au sujet des points suivants : changement d'appellation de la Faculté de pharmacie et transformation de la FESP.

En ce qui concerne le premier point, M. Charest explique que le COPLAN n'a pas acquiescé à la proposition de modification de nom de la Faculté de pharmacie. Quant à la FESP, suivant l'annonce de la révision de cette faculté faite dans le cadre du plan d'action *Transcender les frontières*, discutée à l'Assemblée il y a plus d'un an, un comité a été mis sur pied l'an dernier qui a soumis un rapport au COPLAN pour revoir le statut facultaire de la FESP, l'étude de ce dossier sera complétée lors de la prochaine séance du COPLAN.

M. Séguin est d'opinion que les rapports d'étape des comités de l'Assemblée universitaire sont trop courts pour saisir les enjeux relatifs aux dossiers et les débats qui ont lieu dans ces comités.

M. Charest répond qu'étant donné qu'aucune décision n'a été prise, il n'y avait pas nécessité de s'étendre longuement. Dans le cas de la FESP, lorsqu'une décision sera prise par le COPLAN, si tel est le cas, le point sera amené à l'Assemblée universitaire.

Référant au rapport du Comité de la recherche, M. Sauvé demande si c'est ce comité qui est tenu d'établir les politiques sur la conduite responsable en recherche et sur la gestion des données en recherche, ou si cela relève de la sous-commission de la recherche de la COMET.

Mme Hébert indique que l'on est dans une période de transition entre le Comité de la recherche, qui a amorcé des travaux sur la conduite responsable en recherche il y a deux ans, et le sous-comité de la recherche qui sera mis sur pied par la COMET. Ceci dit, les politiques autour de la conduite responsable en recherche sont une prérogative de la COMET.

Le secrétaire général, qui réfère aux Statuts qui ont été adoptés, confirme qu'il revient à la COMET d'élaborer le règlement sur le plagiat et sur la fraude et la probité intellectuelle en consultation avec le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire, lesquels devant être adoptés par le Conseil de l'Université par la suite.

M. Schiettekatte ajoute que, comme cela se fait en consultation, le Comité de la recherche considère que le sous-comité formé par le Comité de la recherche pourrait poursuivre son travail et faire rapport de son avis à la COMET, et éventuellement à l'Assemblée.

#### AU-0603-10 **BILAN 2017-2018 DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT**

2018-A0021-0603<sup>e</sup>-457 à 459, 467

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice adjointe aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente le rapport du Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement (CIÉE) sur le *Bilan 2017-2018 présenté à la Commission des études* (document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-457), transmis aux membres de l'Assemblée, ainsi que le document intitulé *Analyse du taux de participation à l'évaluation de l'enseignement, comparaison des modalités « papier » et « en ligne »*, déposé séance tenante (2018-A0021-0603<sup>e</sup>-467). Les membres ont également reçu le *Rapport du Comité du statut du corps professoral sur le remplacement du terme « évaluation » par « appréciation » de l'enseignement* (document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-459), de même que la *Position du Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement* sur ce sujet (document 2018-A0021-0603<sup>e</sup>-458), conformément au mandat que leur avait confié l'Assemblée universitaire lors de sa séance du 6 novembre 2017.

M. Le Borgne présente trois commentaires. Premièrement, il dit avoir constaté que les dates auxquelles étaient demandées les évaluations en ligne pouvaient s'étendre jusqu'à après l'examen final, ce qui peut avoir des incidences sur les mentions, par exemple dans le cas où l'examen a été considéré comme trop difficile ou d'insatisfaction de l'étudiant par rapport à sa note ; alors que l'évaluation papier est faite deux semaines avant l'examen final. Il suggère de vérifier cette question des dates. Deuxièmement, relativement aux « trucs et astuces » proposés aux enseignants, mentionnés dans le rapport, notamment la suggestion de réserver 10 à 15 minutes du cours pour faire l'évaluation, il soulève que cela pourrait entraver la confidentialité de l'évaluation. Par exemple, demander aux étudiants d'examiner la fiche d'évaluation sur leur ordinateur pourrait permettre un échange en classe, alors que

l'évaluation papier est réalisée lorsque l'enseignant est à l'extérieur de la classe. Le fait que le professeur entende des commentaires ou soit témoin d'expression et de langage non verbal n'assure pas l'anonymat requis pour la tenue de l'évaluation. Enfin, évoquant les données qui démontrent une plus faible participation dans le cas des évaluations numériques que des évaluations papier, M. Le Borgne dit avoir l'impression que l'on semble chercher à justifier quand même l'usage du numérique en invoquant le profil similaire des réponses des étudiants aux questionnaires, notamment le degré d'appréciation. Il se dit inquiet des incidences de la baisse de la participation.

Sur la période durant laquelle l'évaluation est accessible aux étudiants, Mme Normandeau affirme que les bonnes pratiques qui sont transmises aux unités prônent de la faire sur la période la plus courte possible et jamais pendant la période des examens, parce que ce n'est pas du tout souhaitable que l'évaluation se fasse pendant la période des examens, et encore moins après la période des examens. Une intervention pourra être faite pour en informer les unités qui n'appliquent pas ces pratiques. Quant à l'évaluation en classe, notamment la période en classe évoquée, elle dit être au courant que les étudiants peuvent se parler, et dit prendre note des préoccupations exprimées, lesquelles seront prises en compte dans l'analyse des trucs et astuces qui seront transmis aux unités.

M. Schiettekatte demande une clarification au sujet de l'évaluation hybride.

Mme Normandeau explique que l'évaluation hybride est lorsque l'évaluation comporte une évaluation papier en classe et lorsque l'étudiant écrit ses commentaires par écrit, sous format électronique.

M. Schiettekatte demande si l'étudiant remplit le questionnaire à la main.

Mme Normandeau confirme que oui. Elle précise qu'il fut un temps où tout était papier ; l'étudiant noircissait les cases et écrivait ses commentaires sur la même fiche. Plus récemment, on a eu le modèle hybride où les étudiants noircissaient les cases, mais lorsqu'ils avaient des commentaires, ils pouvaient les écrire en ligne, ce qui accélérât beaucoup le processus parce que l'on n'avait plus à les transcrire un à un. Et il y a le mode complètement en ligne où les étudiants remplissent le formulaire en ligne et écrivent leurs commentaires en ligne.

M. Schiettekatte note que le dernier document présenté n'a pas été déposé sur le wiki ; il souhaiterait avoir accès à cette présentation pour y consulter les statistiques. Il commente ensuite les taux de participation à l'évaluation en ligne selon la taille des groupes. Il note que le taux pour les groupes relativement grands, soit de 30 à 39, est presque la moitié du taux de participation ; il demande comment Mme Normandeau a obtenu 20 % environ. Référant ensuite au document 457, au bas de la page 7, il relève certaines affirmations, plus spécifiquement : « les résultats suggèrent que la réussite académique des étudiants est souvent associée à une évaluation plus positive de l'enseignement » ; un peu plus loin, « le lien entre l'âge et l'expérience de l'enseignant et l'évaluation de l'enseignement n'est pas univoque et parfois faible » – à son avis, en général, ce lien n'est pas faible. Enfin, « la taille du groupe, la difficulté du cours ou la charge de travail présentent une relation non linéaire avec l'évaluation de l'enseignement ». Il explique qu'en physique, il y a de nombreuses relations non linéaires, mais qui sont néanmoins des relations univoques. Il illustre son propos en expliquant qu'il est connu qu'en donnant un intra facile, l'enseignant va avoir une bonne évaluation ; et, selon lui, c'est ce que l'affirmation suggère ici. Donc, il se dit étonné de la conclusion qui est tirée sur la base de ces affirmations.

Mme Turgeon présente deux questions. Premièrement, est-ce que la littérature évoque des éléments de réponses sur les caractéristiques qui distinguent les étudiants qui répondent de ceux qui ne répondent pas ? En d'autres termes, est-ce qu'on peut penser que ceux qui ont tendance à ne pas répondre sont les étudiants satisfaits qui n'ont rien à dire, alors que ceux qui répondent sont ceux qui ont beaucoup d'insatisfaction à partager au professeur ou au chargé de cours ? Est-ce qu'on a des données à ce sujet ?

Mme Normandeau dit ne pas se souvenir d'avoir vu de l'information sur le sujet, mais qu'elle existe probablement.

Mme Turgeon suggère que ce pourrait être une question à poser aux gens de la FAÉCUM qui font un sondage actuellement, et qui pourraient partager ensuite la réponse, à savoir si ceux qui ne participent pas sont contents. Par ailleurs, rappelant qu'il a déjà été discuté à différentes instances de la possibilité d'établir un seuil à partir duquel on verse ou on ne verse pas les évaluations au dossier de promotion d'un professeur ou d'un chargé de cours ; elle demande si le comité a discuté d'un seuil au-delà duquel l'évaluation serait versée ou pas.

Mme Normandeau rappelle que le rapport n'est pas transmis lorsqu'il y a moins de cinq étudiants parce qu'il est difficile alors d'assurer la confidentialité. Les autres rapports sont transmis à l'enseignant, mais c'est lui qui décide s'il veut joindre les résultats à son dossier de promotion. Le professeur peut utiliser la fiche contextuelle s'il veut invoquer un motif pour expliquer le faible taux de participation et permettre que les résultats soient pris en compte de façon plus nuancée. Mais c'est lui qui décide de mettre cette information à son dossier.

Mme Turgeon demande si la fiche contextuelle est vraiment utilisée.

Mme Normandeau répond que c'est ce qui est souhaité. Cette année, le comité va regarder plus attentivement le contenu du rapport qui est transmis au professeur et le contenu de la fiche contextuelle, et s'assurer qu'au niveau du processus il y ait une meilleure adéquation entre le rapport et la fiche contextuelle pour que cette fiche ne se perde pas dans les fichiers dans lesquels l'information est conservée.

M. Séguin fait un premier commentaire à propos de la recommandation à la page 9 du document 457, au sujet de la sensibilisation pour soutenir le travail des comités de promotions. Il proposerait d'ajouter aussi des comités de probations dans la mesure où les évaluations des prestations d'enseignement ont aussi un impact majeur sur le cheminement de carrière des chargés de cours qui peuvent devenir tant permanents dans leur précarité, qu'éjecter tout de suite. Deuxièmement, comme mentionné par M. Schiettekatte, il dit avoir de la difficulté à comprendre les conclusions qui sont tirées des faiblesses méthodologiques des différentes études qui ont été consultées, dans la mesure où l'on pourrait tirer un raisonnement inverse. Il donne en exemple l'arbitrage qui a été rendu à l'Université Ryerson où, à la suite du témoignage de deux experts de l'Université de Berkeley, on a conclu qu'il y avait des biais sérieux qui pouvaient survenir dans l'évaluation des prestations d'enseignement. Donc, selon la manière dont on considère l'évaluation et les problèmes qu'elle peut causer, on peut conclure différemment que le Comité le fait dans son rapport. Il estime qu'il y aurait lieu de pousser un peu plus loin la réflexion à cet égard. Enfin, il désire savoir quel est le seuil à partir duquel on considère qu'une évaluation est non valide et ne peut être utilisée ; il avait entendu la statistique de 60 %. Est-ce le cas ?

Mme Normandeau indique qu'à sa connaissance, c'est le seuil qui a été retenu par l'Université Laval, alors que dans d'autres universités le seuil varie en fonction du nombre d'étudiants dans les groupes. Par exemple, quand il y a plus de 200 étudiants, si 20 % des étudiants répondent, les gens sont satisfaits dans la mesure où l'ajout d'informations supplémentaires ne transformerait pas le résultat. Pour un groupe de 100 à 200 étudiants, le seuil est de 30 %. Évidemment, le seuil est plus élevé lorsqu'il y a moins d'étudiants dans un groupe. On souhaiterait 100 % de participation à l'évaluation de l'enseignement, mais la réalité est que nous pouvons rarement atteindre 100 % de participation.

M. Molotchnikoff dit partager l'opinion de M. Schiettekatte : les conclusions présentées en lien avec les statistiques laissent à désirer. En outre, il aurait souhaité que le rapport aille plus loin et annonce ce qui va se faire plus tard. Évoquant ensuite le rapport Kaplan, pour le compte de l'Université Ryerson, selon lequel l'évaluation en ligne dépend notamment de l'âge et de l'apparence physique, et est injuste parce qu'elle est discriminante, M. Molotchnikoff présente les commentaires suivants : d'abord, le système d'évaluation de l'enseignement de l'UdeM incite involontairement les étudiants à avoir une attitude discriminante à l'égard du professeur, ce qui n'est pas acceptable et est dommageable pour le professeur et pour l'institution. Deuxièmement, il aurait été souhaitable que le rapport suggère d'établir une corrélation entre l'évaluation à l'examen intra et l'examen après l'intra, donc une corrélation entre la note attribuée au professeur et la note que le professeur attribue à l'étudiant. À son avis, cette corrélation est probablement très positive. Troisièmement, il aurait voulu que l'on tienne compte des conditions et de l'environnement dans lesquels le cours est donné, mentionnant que des salles de cours n'offrent pas un environnement de

formation adéquat, ce qui influence l'évaluation. Enfin, il souhaite que l'étudiant ait l'obligation de signer son évaluation pour que celle-ci soit crédible, étant entendu que l'identité ne serait pas accessible au professeur, mais plutôt à une tierce personne, comme cela se fait à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. À son avis, compte tenu des insuffisances actuelles, l'Université devrait supprimer l'évaluation dans l'attente d'avoir un système crédible. Il se dit très inquiet quant à la confidentialité des évaluations en ligne et aimerait être rassuré à cet égard.

Mme Guay demande ce qui est fait avec les données recueillies une fois que les étudiants ont rempli le questionnaire en ligne ou sur papier et qui sont versées au dossier des professeurs et des chargés de cours, et comment on considère qu'elles peuvent être pertinentes dans le dossier d'un professeur ou d'un chargé de cours : est-ce qu'une mise en contexte est faite, par exemple pour expliquer que les évaluations de certains cours obligatoires peuvent obtenir de moins bonnes notes ? Elle souligne ensuite que les rapports du Comité d'évaluation de l'enseignement et du Comité du statut du corps professoral sur l'utilisation du terme « évaluation » versus « appréciation » ont été déposés pour information, or comme c'est l'Assemblée qui a demandé un avis sur cette question, elle trouverait intéressant qu'il y ait un point à la prochaine assemblée pour débattre de cette question.

En réponse à la première question, Mme Normandeau explique que le mandat technique de suivi a été donné au Centre de pédagogie universitaire (CPU) qui prépare les rapports individuels transmis à chacun des enseignants dans un environnement sécurisé, l'enseignant reçoit un courriel qui l'informe que son rapport d'évaluation pour un cours donné est disponible et qu'il peut accéder à cette information. Sur la question de savoir si l'on fait des liens entre certains facteurs, par exemple si le cours est obligatoire ou optionnel, et le taux de participation, cela fait partie des travaux que le comité va mener cette année.

Mme Guay demande ce qui est fait avec ces données et quel poids elles ont une fois versées dans le dossier de l'enseignant.

Mme Normandeau indique que le professeur reçoit son évaluation et les commentaires, alors que le directeur de département reçoit aussi l'évaluation, mais sans les commentaires.

M. Desjardins dit que des étudiants lui ont rapporté qu'ils ont fait part de commentaires dans leur évaluation dont on n'a pas tenu compte puisqu'aucun changement n'a été apporté aux cours en question. Il signale qu'il serait important de sensibiliser les étudiants à ce qu'est l'évaluation et aussi à ce qu'elle n'est pas. Il mentionne les activités de sensibilisation, citées à la page 8, où il est fait état de la campagne de promotion de l'application mobile qui, selon lui, porte sur la forme et non sur le fond. À son avis, la publicité à l'endroit des étudiants devrait plutôt porter sur l'importance de cette évaluation et surtout favoriser la communication entre les étudiants et les directions.

Mme Normandeau indique que la publicité qui est faite attire aussi l'attention des étudiants sur l'importance de cette évaluation pour notamment permettre aux enseignants de tenir compte des commentaires pour modifier ou adapter leurs cours.

M. Forest, qui dit être d'accord avec l'idée que les évaluations d'enseignement ne devaient pas avoir lieu pendant les périodes d'examen, indique que la pratique dans son département est de tenir l'évaluation de l'enseignement pendant les examens ; par défaut, les dates sont sélectionnées par le TGDE et elles ont lieu pendant les examens. Il demande si un document consignait l'information sur la procédure est disponible et, si oui, s'il pourrait être réacheminé à toutes les personnes concernées par cette procédure.

Mme Normandeau confirme qu'un tel document existe et est transmis aux responsables de l'évaluation de l'enseignement, mais elle va s'assurer que l'information soit bien transmise.

M. Lalande tient d'abord à féliciter Mme Normandeau et son équipe pour la qualité du rapport. Ceci dit, il espère que le comité poursuivra ses travaux et sa réflexion et surtout ne fera pas le choix de revenir en arrière, comme cela a été demandé par certains membres de l'Assemblée. Il ne peut

concevoir qu'au 21<sup>e</sup> siècle, dans un milieu universitaire, on puisse considérer faire de l'évaluation et ne pas tenir compte des propos des étudiants.

Mme Béliveau dit abonder dans le même sens que M. Lalande : l'évaluation qui est faite par les étudiants est une partie importante de l'évaluation de l'enseignement qui donne une perspective de la part de l'étudiant. Mais ce n'est qu'une partie de l'évaluation de l'enseignement, d'autres outils existent en cette matière. Les professeurs déposent toutes sortes de documents dans leurs dossiers, elle présume qu'il en va de même pour les chargés de cours, en période de probation et, contrairement à ce que dit M. Molotchnikoff, cela est reconnu par M. Kaplan, dans le dossier de l'Université Ryerson, que c'est un aspect important de l'évaluation de l'enseignement. Elle souhaite que le comité puisse poursuivre ses travaux, notamment sur le plan de la formation du personnel, dans certaines unités en particulier. Il lui apparaît particulièrement important de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de ces données pour qu'ils soient bien au fait de tous les enjeux potentiels lorsqu'ils utilisent ces résultats.

M. Schiettekatte dit vouloir faire une proposition au sujet du rapport du Comité du statut du corps professoral déposé, qui évoque deux solutions. Il explique qu'un des enjeux problématiques, qui est bien expliqué dans le rapport du CSCP, est qu'il y a une ambiguïté entre l'évaluation statutaire et l'évaluation des cours faite par les étudiants et que plusieurs départements et facultés confondent les deux, de sorte que l'évaluation pour la promotion des professeurs se tient parfois seulement sur la base de l'évaluation des cours faite par les étudiants. Pour lever cette ambiguïté, le CSCP suggère les deux solutions suivantes : 1) changer l'intitulé « évaluation de la prestation de cours » par « appréciation de la prestation de cours par les étudiants » ; 2) une solution plus large qui impliquerait de changer les règlements de l'UdeM au moyen d'ententes avec deux syndicats, cette question serait soumise à l'Assemblée universitaire. Il fait la proposition que l'Assemblée universitaire accueille favorablement les deux solutions proposées par le Comité du statut du corps professoral.

La présidente des délibérations demande à M. Schiettekatte des clarifications au sujet de la deuxième solution, en référant au texte du rapport du CSCP qui dit : « le retrait de quelques ambiguïtés qui se retrouvent dans les règlements 50.9 et 50.25, et la mise en harmonie des règlements modifiés et des conventions collectives ».

M. Schiettekatte dit comprendre qu'il s'agit de deux clauses de règlements qui traitent de la question de l'évaluation par les étudiants et auxquelles les règlements font référence, probablement la convention collective du SGPUM et du SCCCUM, et donc qu'il s'agirait de faire une lettre d'entente avec ces syndicats pour changer les règlements. Toutefois, sa proposition n'allait pas dans ce niveau de détail ; il propose simplement d'accueillir les deux solutions proposées par le comité.

M. Hébert estime qu'il faut que cette proposition soit inscrite à l'ordre du jour pour être traitée. Comme ce qui a été suggéré plus tôt au sujet de l'appellation « évaluation » versus « appréciation », les propositions du Comité du statut du corps professoral doivent être inscrites à l'ordre du jour et discutées formellement à une prochaine séance de l'Assemblée, et non pas discutées dans le cadre du dépôt d'un rapport comme c'est le cas actuellement.

M. Allali se dit tout à fait d'accord avec le commentaire précédent. Par ailleurs, pour ce qui est de l'appellation, il demande au secrétaire général s'il s'agit d'un pouvoir de l'Assemblée universitaire ou si ce n'est pas plutôt une prérogative de la COMET.

Le secrétaire général indique que la politique de l'évaluation de l'enseignement, qui figure dans le recueil officiel, est une politique de l'Assemblée universitaire.

La présidente des délibérations indique qu'elle aurait tendance à se rallier à la position de M. Hébert, à savoir que le Comité du statut du corps professoral peut demander officiellement l'inscription de cette proposition comme point à l'ordre du jour de la prochaine séance, avec un justificatif et des précisions, notamment sur la deuxième partie qui parle des ambiguïtés, avec des propositions qui seront discutées. En outre, les gens auront reçu les documents d'avance. Elle demande à M. Schiettekatte si cela lui agréait.



M. Schiettekatte observe que le document a été déposé sous le point sur l'évaluation de l'enseignement et que les membres de l'Assemblée l'ont reçu d'avance. Cependant, il se rallie à la position de la présidente des délibérations. Il demande s'il doit déposer une demande d'inscription à l'ordre du jour ou si cela sera fait automatiquement.

La présidente des délibérations indique que cela doit être fait par le Comité du statut du corps professoral.

Le secrétaire général indique qu'il fera le suivi auprès du Comité à cet égard.

Mme Béliveau signale que pour cette discussion il faudrait recevoir de nouveau les deux rapports parce que le rapport du CIÉE avait aussi été demandé par l'Assemblée universitaire et présente une vue un peu différente de celle du CSCP.

La présidente des délibérations dit comprendre que lors de la prochaine séance il y aura minimalement un suivi relativement à cette demande.

M. Saul mentionne qu'il était le président du CSCP au moment où ce rapport a été remis, il ne l'est plus parce que son mandat est terminé. Le Comité avait un mandat de la part de l'Assemblée universitaire de produire ce rapport afin que l'Assemblée décide de cette question. Le même mandat avait été confié au CIÉE, et les deux rapports devaient revenir devant l'Assemblée universitaire de toute façon. Considérant que les deux rapports ont été déposés, il demande s'il est besoin de mettre cette question à l'ordre du jour pour en disposer.

La présidente des délibérations indique qu'elle préfère que cela soit fait dans les règles et donc inscrit à l'ordre du jour et que tous soient prévenus que l'Assemblée va en discuter.

AU-0603-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 21 janvier 2019, à 14 heures.

AU-0603-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le recteur souhaite un agréable temps des Fêtes à tous les membres.

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 00.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 21 janvier 2019, délibération AU-0604-2

Document pour l'Assemblée universitaire du 3 décembre 2018

## **Le différend entre l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'université**

Représentante de la communauté universitaire, l'Assemblée universitaire (AU) a voté en mai 2018 pour des processus de nomination du recteur et des doyens à caractère ouvert qui valorisent le rôle de la communauté. Représentant des intérêts externes à l'université, le Conseil de l'université (CU) a voté en août 2018 pour des processus à caractère fermé qui minorent le rôle de la communauté. À la demande que lui a faite l'AU en octobre 2018 de reconsidérer, le CU a répondu en réitérant les mêmes positions. Entre-temps le chancelier a décliné l'invitation au dialogue que lui a adressée le CEPTI. Le message est clair : le CU émet ses volontés et impose ses décisions; il ne s'entend pas avec l'AU et ne vise pas le consensus.

La réponse reçue, un « document préparé à la demande du Comité de gouvernance » et pour lequel « le Comité exécutif ainsi que le Comité de gouvernance du Conseil ont aussi été mis à contribution » est étrangement signée « les membres du Conseil de l'université » et non « le Conseil de l'université ». Ce document a-t-il été voté au Conseil ? On se rappelle qu'à la séance du 15 octobre, l'AU s'est fait dire que la décision du 27 août du CU « a été unanime, moins deux abstentions ». Si le document a été voté, quel a été le résultat du vote ?

On appréciera les astuces rédactionnelles de la fin de non-recevoir opposée à la demande de l'AU. Pièce d'anthologie, elle tente de faire passer le rejet, la fermeture et l'opacité pour un sincère attachement à l'esprit d'ouverture et un vibrant hommage à la transparence. Singulière lettre qui célèbre la collégialité alors même qu'elle lui donne l'estocade. On reste partagé entre l'irritation et l'émerveillement devant cet exploit en communication.

Le procédé employé dans le document consiste à monter en épingle certains aspects du processus de nomination. Grand cas est fait de l'élargissement du comité et de la consultation de la communauté sur les enjeux et les profils, mais cela est loin de la participation accrue de la communauté au fonctionnement de l'université qui est au cœur de la transformation institutionnelle.

Au détour d'une phrase, le CU concède que des candidats pourraient rendre publique leur candidature, corrigeant en partie sa résolution du 27 août de tenir la communauté dans l'ignorance totale de toutes les candidatures. Cela est consigné dans une « directive d'interprétation », mais pas dans les Statuts. La règle générale demeure l'opacité, la transparence étant devenue l'exception.

Rien n'est dit de la diffusion à la communauté des curriculum vitae et des programmes des candidats, ni d'une séance de présentation publique de ces programmes à la communauté. Ainsi, les membres de la communauté qui se présenteraient aux audiences du comité auraient le loisir de disserter sur l'orthographe et la sonorité des noms qui leur auront été dévoilés ! L'esprit des processus demeure confidentiel, voire cachotier, avec tout juste une clause dérogatoire pour les candidats qui choisissent de se faire connaître. La communauté ne saurait même pas le nombre de candidatures secrètes en lice.

Le vote indicatif et la liste complète des candidatures demeurent abolis. Ils « nuiraient considérablement à la capacité de l'Université à recruter des candidats de qualité, de l'intérieur comme de l'extérieur ». Le propos est pour le moins désobligeant pour les recteurs que nous avons

eus jusque-là, recrutés avec votes indicatifs et listes complètes. Nous serions-nous contentés de choix de moindre qualité ?

Subvertir un processus pour accommoder des candidats qui répugnent à se révéler n'est pas la marque d'une institution qui se respecte et qui est sûre d'elle-même. Imagine-t-on l'abolition des votes des unités académiques pour les concours de recrutement de professeurs au motif que certains candidats voudraient rester dans l'ombre ou éviter le désagrément de ne pas arriver en tête d'un scrutin ? Qu'on ne nous dise pas que le secret règne dans d'autres universités, comme si l'UdeM serait fautive de faire mieux. Voilà le genre de régression et de nivellement par le bas auxquels nous convie le CU.

En définitive, le CU fait tomber une chape de plomb sur des parties importantes de la vie universitaire. Ce n'est pas la première fois. La tentative de réduire les pouvoirs de l'AU à ceux d'une instance « académique » fin 2016 et la formule d'amendement de la Charte insérée en catimini, sans l'accord de l'AU, en été 2017 ont rencontré une ferme opposition. Le CU a fait marche arrière.

Sur les processus de sélection du recteur et des doyens, le CU refuse le dialogue avec l'AU. Il s'efforce d'étendre ses pouvoirs et de réduire la communauté à la portion congrue, sinon de l'évacuer. Il semble se concevoir comme le conseil d'administration d'une UdeM Inc. et assimiler les dirigeants de l'université au p-dg et aux chefs de service embauchés par lui. En cela, il expose son incompréhension et sa déconnexion du milieu universitaire dont le mode de fonctionnement doit être la collégialité et non la gestion *top down*. Un service public de recherche et de diffusion du savoir agit sur la base de l'interaction des instances et l'échange des idées et des arguments. Il se distingue des organisations privées à but lucratif où des mécanismes hiérarchiques génèrent des ordres à exécuter. Le boulevard Édouard-Montpetit n'est pas la rue Saint-Jacques.

Issu des conceptions managériales du milieu des affaires, le processus que veut instaurer le CU est nuisible à l'UdeM. S'il était choisi sans la pleine participation de la communauté, le prochain recteur ne serait que le recteur du CU, sans légitimité suffisante pour être celui de l'université. Son mandat serait compromis dès le début. Idem pour les doyens.

Quand les voies institutionnelles sont obstruées, quand des institutions ne sont pas à la hauteur des circonstances, les collectivités s'expriment en dehors d'elles. Le prochain exercice de sélection d'un recteur débutera dans la seconde moitié de 2019. D'ici là, une solution consensuelle, conforme aux besoins de la communauté universitaire, est à élaborer, faute de quoi l'exercice de 2019-2020 est destiné à être parasité et accaparé par une campagne de désapprobation d'un processus caractérisé par la tenue à distance de la communauté universitaire et les candidatures fantômes.

Représentant la communauté universitaire, l'AU a déjà pris position en mai et en octobre 2018. Il s'agit maintenant d'appuyer ses décisions. La promotion de la collégialité prendra diverses formes, notamment la constitution d'un comité. Le dossier restera actif pendant les mois à venir. Rendez-vous est donc pris pour 2019.

Samir Saul

3 décembre 2018

---